



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9071^e séance

Mardi 21 juin 2022, à 15 h 30

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Dautlari (Albanie)

Membres :

Brésil	M ^{me} Espeschit Maia
Chine	M. Xing Jisheng
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Saha
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. Benaabou
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Mathur
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Ndung'u
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Byrne Nason.

M^{me} Byrne Nason (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions de l'alinéa g) du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008), j'ai l'honneur, en ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie, de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur la période allant du 25 février 2022 au 21 juin 2022.

D'emblée, je voudrais signaler que, depuis mon précédent exposé au Conseil (voir S/PV.8976), les membres du Comité se sont réunis deux fois. Le 27 mai, ils se sont réunis en consultations informelles par visioconférence privée pour entendre un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter. Le 3 juin, ils ont tenu des consultations pour entendre un exposé du Groupe d'experts sur la Somalie concernant son rapport à mi-parcours, soumis au Comité le 29 avril, et pour discuter des recommandations qu'il contient. La Représentante spéciale Gamba de Potgieter a informé le Comité sur les tendances des violations graves commises contre les enfants en Somalie, qui, selon elle, sont systématiques, nombreuses et alarmantes. Elle a également présenté des recommandations au Comité. Les membres du Comité ont exprimé leur appui à son travail.

Le Groupe d'experts a couvert les questions liées à l'embargo sur les armes, les finances des Chabab, les questions humanitaires et le cas de l'exportation de charbon de bois impliquant le navire *MV Fox*. Le Comité a remercié le Groupe de ses efforts et examine actuellement les cinq recommandations qui lui ont été adressées

dans le rapport à mi-parcours. Je souligne qu'à ces deux occasions, les membres du Comité ont fait valoir que le bon déroulement de l'élection présidentielle offrait une nouvelle occasion de coopérer et de collaborer avec le Gouvernement fédéral pour faire avancer les questions importantes qui relèvent de la compétence du Comité.

Au cours de la période considérée, le Comité a communiqué avec les États Membres sur diverses questions. Il a répondu à deux demandes de l'Égypte sur une question liée à l'embargo sur les armes. Il a écrit à la Bosnie-Herzégovine à propos d'un aspect et reçu une réponse. Il a également écrit à Oman concernant le charbon de bois se trouvant à bord du navire *MV Fox*, ancré dans ses eaux territoriales. Je vais maintenant résumer les statistiques concernant les demandes et les notifications de dérogation à l'embargo sur les armes.

Le Comité a reçu et approuvé deux demandes d'approbation préalable conformément au paragraphe 23 de la résolution 2607 (2021). Il a également reçu 10 notifications préalable de livraison en application du paragraphe 24 de la résolution, ainsi que deux notifications après livraison en vertu du paragraphe 32. En outre, il a reçu trois notifications en application du paragraphe 27 de la résolution 2607 (2021), ainsi que deux notifications sans référence à des paragraphes particuliers. En ce qui concerne l'embargo sur les armes, je voudrais également signaler que le Comité a reçu le premier rapport semestriel du Gouvernement fédéral somalien, conformément au paragraphe 44 de la résolution 2607 (2021). Avec l'aide du Groupe d'experts, il a mis à jour sa notice n° 2 d'aide à l'application, qui vise à donner des orientations aux États Membres sur la procédure à suivre pour soumettre les demandes d'approbation et les notifications.

En ce qui concerne les restrictions relatives aux composants d'engins explosifs improvisés (EEI), le Comité a reçu deux notifications en application du paragraphe 10 de la résolution 2607 (2021). Il a également chargé le Groupe d'experts de mettre à jour sa notice n° 3 d'aide à l'application, qui fournit elle aussi des orientations aux États Membres, dans ce cas, pour assurer la mise en œuvre des restrictions sur les composants des EEI.

Enfin, au cours de la période considérée, le Comité a également reçu un rapport thématique du Groupe d'experts, l'informant d'une liste de personnes présentant un intérêt pour le Groupe qui, selon l'évaluation du Groupe, pourraient répondre aux critères de désignation pour les sanctions et au sujet desquelles le Groupe continue de recueillir des informations.

Comme il s'agit de mon dernier exposé au Conseil en tant que Présidente du Comité, je voudrais conclure en remerciant les membres du Comité de la coopération dont ils ont fait preuve à mon égard au cours de l'année et demie écoulée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Byrne Nason de son exposé. Comme il s'agit de son dernier exposé devant le Conseil de sécurité en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie, je voudrais la remercier au nom des membres du Conseil de sécurité pour sa conduite avisée des travaux du Comité. Qu'il me soit également permis de remercier M^{me} Byrne Nason pour son rôle de chef de file et son dévouement aux travaux du Comité ainsi que pour les résultats obtenus à ce jour.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadrice de l'Irlande, M^{me} Geraldine Byrne Nason, de l'excellent exposé qu'elle a présenté au Conseil de sécurité, ainsi que de sa direction compétente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie, qui continue d'être un outil important pour faciliter la paix en Somalie. Comme toujours, l'exposé nous donne matière à réflexion et exige du Conseil qu'il se mobilise fortement en faveur des processus politiques qui sont nécessaires pour trouver une paix durable dans l'un des conflits les plus prolongés du continent africain, avec des effets dévastateurs et déstabilisants sur les pays voisins et la Corne de l'Afrique, en général.

Le Ghana se félicite de l'issue positive du processus politique en Somalie, qui a abouti à l'élection du Président Hassan Sheikh Mohamud et à la formation subséquente d'un Gouvernement chargé de rétablir l'ordre et la sécurité. Ce sont là les deux ingrédients nécessaires pour engendrer les réformes économiques et judiciaires qui peuvent apporter la liberté et la prospérité à la Somalie. Nous sommes ravis que le Président Hassan ait fait de la sécurité une priorité et qu'il s'emploie déjà à rechercher l'appui et la collaboration des parties désireuses de contribuer à la cause de la paix et de la sécurité en Somalie.

Malgré les progrès limités, mais encourageants en Somalie, les raisons de s'inquiéter persistent. Le Ghana a noté avec une vive inquiétude les incidents de sécurité et les attaques meurtrières en Somalie, dont la plupart

sont attribuables aux Chabab, en particulier ceux commis pendant la période précédant l'élection présidentielle, qui ont entraîné la fuite de plus de 17 000 personnes dans l'État du Sud-Ouest de la Somalie. Tout aussi préoccupantes sont les attaques des Chabab contre les contingents déployés dans le pays pour rétablir la paix. Je pense entre autres à l'attaque qui a été lancée en mai contre une base de soldats de la paix burundais, faisant plusieurs morts et blessés. À cet égard, nous espérons que l'appui étranger aux autorités somaliennes les aidera à vaincre les Chabab et leur permettra, à terme, d'assumer seules la responsabilité de la situation du pays en matière de sûreté et de sécurité, conformément à son plan de transition.

Nous sommes également tout aussi préoccupés et alarmés par les rapports de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés qui continuent de faire état d'un nombre élevé de violations graves vérifiées en Somalie. Le Ghana demande que le Conseil de sécurité et les entités compétentes des Nations Unies prennent les mesures correctives nécessaires pour mettre un terme aux cas signalés de près de 3 500 violations graves et, dans certains cas, multiples, concernant plus de 2 600 enfants, dont plus de 600 filles.

Le Ghana trouve consternant et condamne catégoriquement les nombreuses violations perpétrées dans le recrutement et l'utilisation d'enfants, en particulier par les Chabab. Les informations faisant état de meurtres, de mutilations, d'enlèvements et d'attaques contre des écoles et des hôpitaux, ainsi que d'une cinquantaine de cas de viols et d'autres formes de violences sexuelles perpétrés par les Chabab et les forces du Gouvernement fédéral, sont également très préoccupantes, tout comme les autres signalements de violations commises par les milices de clan et les forces régionales, notamment les forces et la police de Galmudug, la police du Hirshébéli, les forces et la police du Djoubalan, les forces et la police du Puntland, les forces du Somaliland et Daech.

Nous exhortons toutes ces parties à s'engager en faveur de plans d'action avec l'ONU, notamment les plans d'action de 2012 pour faire cesser et prévenir le recrutement, l'utilisation, le meurtre ou la mutilation d'enfants, ainsi que la feuille de route de 2019 qui a été adoptée pour accélérer leur mise en œuvre au niveau des États membres de la fédération et qui s'applique également à la police.

Le Ghana est également préoccupé par la situation humanitaire catastrophique des enfants touchés par le conflit en Somalie, qui a été aggravée par un environnement politique et de sécurité très instable et exacerbée

par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi que par les inondations et sécheresses récurrentes liées à l'urgence climatique. Nous renouvelons notre appel à toutes les parties prenantes et aux institutions humanitaires pour qu'elles fassent des dons et facilitent la livraison de nourriture, de médicaments et d'autres services essentiels aux personnes qui en ont un besoin critique, en particulier les femmes et les enfants, qui sont les plus vulnérables.

Pour terminer, je tiens à insister sur la nécessité d'une coopération et d'une action unifiée au sein du Conseil, qui est essentielle pour assurer le strict respect de toutes les mesures de sanctions et maintenir la pression sur toutes les parties afin d'éliminer et de prévenir toutes les violations graves visant les enfants. Nous demandons également que l'on continue d'appuyer le Gouvernement fédéral alors qu'il s'emploie à mettre pleinement en œuvre ses engagements existants en matière de protection de l'enfance, et réaffirmons l'engagement du Ghana à aider à trouver une solution durable à la situation en Somalie.

M. Biang (Gabon) : Je voudrais remercier la Représentante permanente de l'Irlande, l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason, pour les informations fort édifiantes qu'elle a partagées avec nous en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie. Puisqu'elle a relevé que c'était la dernière fois qu'elle se prêtait à cet exercice, je voudrais lui exprimer la très haute estime et l'appréciation de ma délégation pour le dévouement et le tact avec lesquels elle a conduit les travaux du Comité.

Cette séance se tient alors que s'est produit en Somalie, il y a exactement 37 jours, l'élection démocratique du Président Hassan Sheikh Mohamud, et ce, au terme d'une passation de pouvoir pacifique à l'issue d'un long processus électoral. À cet égard, je voudrais réaffirmer que le bon déroulement de ce processus vient en effet aplanir le sentier de la coopération et de la collaboration nécessaires que nous devons entretenir avec le Gouvernement fédéral somalien. Nous espérons désormais que la formation rapide par le Premier Ministre Hamza Abdi Barre d'un Gouvernement fédéral inclusif, avec une participation pleine, égale et significative des femmes, contribuera à faire avancer les grandes priorités du pays, favorisera la réconciliation nationale et la

sécurité, d'une part, et facilitera, d'autre part, la transition de l'appui international en matière de sécurité, conformément au Plan de transition de la Somalie 2022 et au dispositif national de sécurité.

Mon pays tient à renouveler son soutien aux efforts de la Représentante spéciale Virginia Gamba de Potgieter et marquer fortement son intérêt pour l'examen de toutes les questions liées aux violences sexuelles et à toute forme d'abus, en particulier les abus infligés aux enfants, dans les situations de conflit armé. À cet égard, nous sommes d'avis que la protection des populations civiles, y compris la protection et la promotion des droits et l'épanouissement et le bien-être des enfants, doit être au cœur du processus de paix et de réconciliation en Somalie.

J'exprime également l'appréciation de mon pays aux efforts déployés par le Groupe d'experts sur la Somalie, dont le tableau des recommandations adressées au Comité dans le cadre du point à mi-parcours a été approuvée dans un élan consensuel, à la mesure de notre vision commune en faveur d'une Somalie en paix et en sécurité.

Parmi lesdites recommandations auxquelles nous apportons un soutien particulier figure celle d'encourager le Gouvernement fédéral somalien et ses partenaires à déployer des efforts divers dans le but d'assécher les finances des Chabab, à travers notamment les interdictions et les saisies d'espèces visant en particulier l'argent considéré par le groupe comme essentiel à ses activités.

Toutefois, ne nous y trompons pas : ces efforts ne seront efficaces et ne prospéreront que s'ils s'appuient sur un partage d'informations et une coopération véritable entre le Gouvernement somalien, les pays voisins et les partenaires internationaux, en coordination avec les membres du Groupe d'experts.

Mon pays réaffirme sa conviction que seuls les efforts collectifs, coordonnés et concertés de tous les partenaires internationaux de la Somalie favoriseront la réconciliation nationale, le rétablissement d'une paix durable et la création d'un environnement stable à même d'offrir à la population somalienne les perspectives d'un avenir prospère.

La séance est levée à 15 h 45.